

### **La société SEDE ENVIRONNEMENT**

Société par actions simplifiée au capital de 8.158.352 €  
Siège social : 1, rue de la Fontainerie – 62000 ARRAS  
315 732 842 RCS ARRAS

Société Absorbante

### **La société KLEARIOS**

Société par actions simplifiée au capital de 5.976.380 €  
Siège social : 5, rue Frédéric Degeorge – 62000 ARRAS  
501 692 131 RCS ARRAS

Société Absorbée

Avis de projet de fusion

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 29 mai 2018, les sociétés SEDE ENVIRONNEMENT et KLEARIOS ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société KLEARIOS par la société SEDE ENVIRONNEMENT.

Evaluation des apports fait par la société KLEARIOS :

. Actif : ..... 966.402 euros

. Passif : .....384.267 euros

La société Absorbante détenant l'intégralité des titres de la Société Absorbée, il ne sera procédé par la Société Absorbante à l'émission d'aucune action nouvelle en rémunération des apports de la Société Absorbée. En conséquence, il n'est prévu aucune prime de fusion.

Il est convenu entre les parties de faire rétroagir l'opération de fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ; ainsi toutes opérations actives et passives de la période intercalaire courant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date de réalisation définitive de la fusion seront reprises par la société absorbante.

La fusion prendra effet au jour de son approbation par décision de la société absorbante.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-6 du Code de Commerce, le projet de fusion a été déposé, pour chaque société participant à l'opération, au Greffe du Tribunal de Commerce d'ARRAS le 30 mai 2018 pour la société absorbante et pour la société absorbée.

Les créanciers auront trente jours pour faire opposition à la présente opération.